

SERVICE DES POURSUITES
PÉNALES DU CANADA

Rapport sur
les plans et les priorités

2009-2010



ERRATA

Suite au dépôt au Parlement et à la publication en ligne du *Rapport sur les plans et priorités 2009-2010*, le Service des poursuites pénales du Canada a décelé des erreurs dans quatre tableaux figurant dans les versions anglaise et française.

- 1- À la section 1.2, *Tableau sommaire*, les chiffres exacts se rapportant à l'Activité de programme n° 2 sont les suivants :

(millions \$)	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Activité de programme n° 2 : Programme de poursuites des infractions aux règlements et des crimes économiques	14,5	16,2	16,2	16,2

- 2- À la section 1.2, tableau intitulé *Postes votés ou législatifs*, le montant exact (en million \$) se rapportant au crédit 35, Dépenses du programme pour 2008-2009, est de 124,1.
- 3- À la section 2.2, *Activité de programme n° 2*, les montants exacts se rapportant aux ETP et aux Dépenses prévues sont les suivants :

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (milliers \$)					
2009-2010		2010-2011		2011-2012	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
160	16 220	167	16 220	165	16 220

- 4- À la section 2.3, *Activité de programme n° 3*, les montants exacts se rapportant aux ressources financières pour 2010-2011 et 2011-2012 sont les suivants :

Ressources financières (milliers \$)	
2010-2011	2011-2012
20 519	20 035

Les versions PDF anglaise et française ont été mises à jour et contiennent les montants exacts.

Table des matières

Message du procureur général du Canada	1
Message du directeur des poursuites pénales par intérim	1
Section I—Survol	3
1.1 Renseignements récapitulatifs	3
Raison d'être	3
Responsabilités	4
Résultat stratégique	4
Architecture d'activités de programmes (AAP)	5
1.2 Sommaire de la planification	6
Ressources financières et humaines	6
Tableau sommaire	6
Contribution des priorités à l'atteinte du résultat stratégique	7
Analyse des risques	9
Profil des dépenses	11
Postes votés et législatifs	12
Section II—Analyse des activités de programmes par résultat stratégique	13
2.1 Activité de programme n° 1 : Programme de poursuites des infractions en matière de drogues, au titre du <i>Code criminel</i> et en matière de terrorisme	13
Description de l'activité	13
Points saillants de la planification pour 2009-2010	14
Avantages aux Canadiens	15
2.2 Activité de programme n° 2: Programme des poursuites des infractions aux règlements et des crimes économiques	16
Description de l'activité	16
Points saillants de la planification pour 2009-2010	18
Avantages aux Canadiens	19
2.3 Activité de programme n° 3 : Services internes	19
Sommaire de l'activité de programme et des points saillants de la planification	20
Section III—Renseignements supplémentaires	21
3.1 Liste des tableaux	21
3.2 Autres sujets d'intérêt	21



MESSAGE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

En une période relativement courte, le Service des poursuites pénales du Canada a fait la preuve de son importante contribution aux efforts du gouvernement du Canada dans la lutte contre la criminalité et de son appui au travail des services de police et des organismes d'application de la loi de tout le Canada pour défendre le droit et créer des collectivités plus sûres et plus fortes.



La principale responsabilité du Service des poursuites pénales demeure l'introduction et la conduite de poursuites relevant de la compétence fédérale, et d'intervenir dans les dossiers ayant une incidence sur les poursuites et les enquêtes.

Ce Rapport sur les plans et les priorités montre de quelle façon le Service des poursuites pénales est sur la bonne voie en répondant aux défis posés par divers facteurs internes et externes.

Je tiens à reconnaître les efforts continus du personnel du SPPC, qui a su maintenir le haut niveau de professionnalisme qui a toujours caractérisé le travail des poursuivants fédéraux au Canada.

L'honorable Robert Douglas Nicholson
Procureur général du Canada

MESSAGE DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES PAR INTÉRIM

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités 2009-2010* du Service des poursuites pénales du Canada (SPPC). Créé par la *Loi sur le directeur des poursuites pénales* en 2006, le SPPC mène des poursuites liées aux infractions fédérales au nom de la Couronne et donne des conseils juridiques aux organismes d'enquête et aux organismes d'application de la loi en tant qu'organisme indépendant, transparent et responsable, en travaillant dans l'intérêt public.

Ce rapport décrit l'ajustement aux priorités du SPPC approuvé par le Conseil exécutif. En 2009-2010, la gestion du savoir remplace l'établissement d'une structure organisationnelle comme priorité, et s'inscrit au même titre que la sécurité de nos employés, l'utilisation d'une stratégie de recrutement et de maintien en poste, et l'élaboration de mesures du rendement.

Ce rapport trace un parcours ambitieux pour notre organisme au cours du prochain exercice. J'ai confiance que nous continuerons à relever les défis, tout en procurant des avantages aux Canadiens et aux Canadiennes en tant que partenaire à part entière du système de justice pénale du Canada.

Brian Saunders
Directeur des poursuites pénales par intérim

SECTION I—SURVOL

1.1 Renseignements récapitulatifs

Raison d'être

Le mandat du SPPC est énoncé dans la *Loi sur le directeur des poursuites pénales*¹. La Loi exige du SPPC qu'il conseille les organismes chargés de l'application de la loi en matière de poursuites et qu'il agisse comme poursuivant dans le cadre des poursuites engagées au nom de la Couronne. Le seul résultat stratégique du SPPC est la poursuite indépendante, impartiale et juste des infractions criminelles et des infractions aux règlements prévues par des lois fédérales.

Le SPPC joue un rôle essentiel au sein du système de justice pénale, veillant à promouvoir le cours normal de la loi et tâchant de protéger les droits de tous ceux qui entrent en contact avec le système de justice pénale. Les activités menées par le SPPC profitent aux Canadiens en favorisant :

- la prestation de conseils juridiques aux organismes d'enquête et aux ministères fédéraux sur les incidences en droit pénal des enquêtes et des poursuites;
- l'application judicieuse des lois du Canada grâce aux décisions prises par les poursuivants d'une manière indépendante et fondée sur des principes;
- la confiance en l'administration de la justice grâce à des poursuites menées d'une manière professionnelle qui donnent lieu à une détermination judiciaire sur les mérites de la preuve.

Le SPPC est un service national des poursuites qui dispose d'un réseau de bureaux répartis dans tout le Canada. La majorité de l'effectif d'environ 900 employés du SPPC est formé de procureurs permanents appuyés de parajuristes, d'un personnel administratif, d'assistants juridiques et d'employés des services administratifs. De plus, le SPPC retient les services de mandataires du secteur privé dans les régions où il n'est pas rentable d'exploiter un bureau secondaire ou d'envoyer des procureurs permanents en déplacement, ou dans les cas où la demande des services de poursuites surpasse la capacité des ressources en personnel. Le SPPC retient actuellement les services d'environ 210 cabinets de mandataires au Canada, ce qui représente environ 730 avocats nommés individuellement.

¹ Le SPPC a été créé en vertu de la *Loi sur le directeur des poursuites pénales*, le 12 décembre 2006, lors de l'entrée en vigueur de la partie 3 de la *Loi fédérale sur la responsabilité*.

Responsabilités

Le SPPC assume des devoirs importants au nom du procureur général du Canada. Ces devoirs, lesquels doivent être effectués de manière objective et non partisane, sont les suivants :

- **Le devoir d’agir de façon indépendante dans la prise de décisions relatives aux poursuites pénales** – Ce principe constitutionnel reconnaît que les décisions d’intenter des poursuites, de suspendre une instance ou d’interjeter appel doivent être prises en fonction de critères juridiques. L’intérêt public doit être pris en considération, sans égard aux considérations politiques partisans.
- **Le devoir d’agir de façon indépendante dans la prestation de conseils juridiques** – Même si les conseils en matière de poursuites fournis aux organismes d’application de la loi et aux autres organismes d’enquête fédéraux tiennent compte du contexte juridique et stratégique de l’organisme, un poursuivant ne peut être associé à l’élaboration des politiques et à l’administration des programmes de l’organisme de manière à miner sa capacité de fournir des conseils juridiques impartiaux, exacts et judicieux.

Le SPPC a la charge des poursuites en vertu des lois fédérales dans les dossiers qui lui sont confiés par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), d’autres organismes d’enquête fédéraux, et des services de police provinciaux et municipaux.

Les activités du SPPC liées aux poursuites et au travail consultatif s’inscrivent dans un continuum de la justice pénale, qui englobe les organismes d’enquête, les services d’application de la loi, les tribunaux et d’autres éléments du système de justice pénale. Les conseils fournis au cours de l’enquête policière sont nécessaires en vue de veiller à ce que les techniques et la procédure policières soient conformes à des règles de preuve en constante évolution et aux protections prévues par la *Charte canadienne des droits et libertés*. La prestation précoce de ces conseils permet de réduire le risque que les décisions opérationnelles, comme celles touchant les moyens d’obtenir la preuve, nuisent à son admissibilité au procès.

Résultat stratégique

Le SPPC vise un seul résultat stratégique :

Poursuivre les infractions criminelles et les infractions aux règlements prévues par des lois fédérales d’une manière indépendante, impartiale et juste

Architecture d'activités de programmes (AAP)

Le tableau suivant illustre le cadre des activités de programmes du SPPC, qui contribuent à atteindre son résultat stratégique.

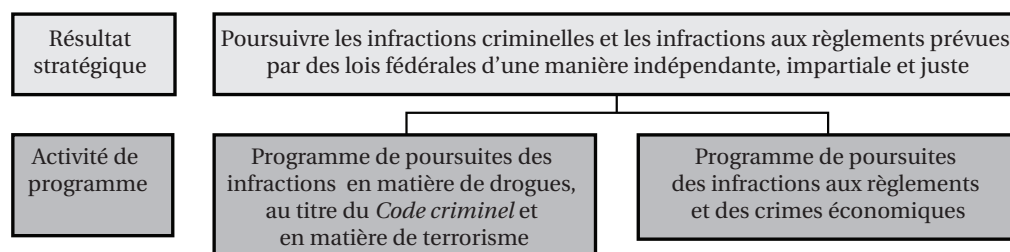


Tableau de concordance de l'AAP

Le 5 mai 2008, le Conseil du Trésor a autorisé le SPPC à modifier son AAP de 2009-2010. Voici le tableau de concordance de l'ancienne et de la nouvelle AAP du SPPC :

Dépenses prévues en 2009–2010				
(milliers \$)	Programme de poursuites des infractions en matière de drogues, au titre du <i>Code criminel</i> et en matière de terrorisme (nouvelle)	Programme de poursuites des infractions aux règlements et des crimes économiques (nouvelle)	Services internes (nouvelle)	Total
Diriger des poursuites en matière de drogue, liées au crime organisé et des poursuites en cas d'infractions au <i>Code criminel</i> (ancienne)	112 237	–	23 637	134 712
Diriger les poursuites concernant les infractions aux lois fédérales visant à protéger l'environnement, les ressources naturelles et la santé économique et sociale (ancienne)	–	16 220	2 871	19 091
Adresser les enjeux de droit pénal dans le but de contribuer, dans le contexte des poursuites, à une société plus sécuritaire pour le Canada (ancienne)	3 925	–	1 090	5 016
Promouvoir, dans le contexte des poursuites, un système de justice équitable et efficace qui reflète les valeurs canadiennes (ancienne)	2 151	–	567	2 718
Total	118 414	16 220	28 165	162 799

1.2 Sommaire de la planification

Ressources financières et humaines

Les tableaux suivants sur les ressources financières et humaines indiquent le sommaire du total des dépenses prévues du SPPC pour les trois prochains exercices.

Ressources financières (en milliers de dollars)

2009-2010	2010-2011	2011-2012
162 799	161 427	161 249

Ressources humaines (Équivalents temps plein - ETP)

2009-2010	2010-2011	2011-2012
998	1 042	1 028

Tableau sommaire

Résultat stratégique : Poursuivre les infractions criminelles et les infractions aux règlements prévues par des lois fédérales d'une manière indépendante, impartiale et juste

Indicateurs de rendement	Cibles				
	<ul style="list-style-type: none"> • Zero • Zero • Zero 				
Activités de programmes ²	Prévisions des dépenses 2008-2009 (millions \$)	Dépenses prévues (millions \$)			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et nature des arrêts de procédures pour recours abusifs à cause de la conduite d'un poursuivant fédéral. • Nombre et pourcentage des procès gagnés pour poursuite abusive. • Nombre et nature des plaintes fondées au sujet de l'indépendance, de l'impartialité ou de l'équité du SPPC. 					
Activité de programme n° 1 : Programme de poursuites des infractions en matière de drogues, au titre du <i>Code criminel</i> et en matière de terrorisme	105,9	118,4	124,7	125,0	Affaires sociales : Un Canada sécuritaire et sécurisé
Activité de programme n° 2 : Programme de poursuites des infractions aux règlements et des crimes économiques	14,5	16,2	16,2	16,2	
Activité de programme n° 3 : Services internes	24,7	28,2	20,5	20,0	
Total	145,1	162,8	161,4	161,2	

² Les descriptions des activités de programme se trouvent dans le budget principal des dépenses à l'adresse <http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20092010/p2-fra.asp>

Contribution des priorités à l'atteinte du résultat stratégique

Priorités opérationnelles	Type	Description
Poursuivre les infractions aux lois fédérales	Permanente	<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> Un des éléments fondamentaux du mandat du SPPC est son obligation d'intenter des poursuites au nom de la Couronne qui relèvent de la compétence du procureur général du Canada. <p>Plans pour atteindre cette priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> Intenter des poursuites dans les affaires relatives à plus de 50 lois fédérales, lorsque des accusations sont portées par la GRC, les autres organismes d'enquête fédéraux et les services de police provinciaux et municipaux. En 2009-2010, le SPPC s'attend à traiter environ 77 085 affaires (soit une augmentation de 3,5 %), si les tendances actuelles se maintiennent. Continuer la planification conjointe avec les intervenants pour agir conformément aux priorités en matière d'enquêtes et prévoir leurs répercussions dans les divers domaines des poursuites.
Offrir des conseils juridiques à des organismes d'enquête	Permanente	<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> Il est essentiel de veiller à ce que les techniques et les procédures d'enquête soient conformes aux règles de preuve en constante évolution et aux protections prévues dans la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>, en donnant des conseils pendant les enquêtes policières, particulièrement lors d'enquêtes complexes et de grande envergure. <p>Plans pour atteindre cette priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir des équipes spécialisées de poursuivants affectés aux poursuites dans lesquelles il est nécessaire d'avoir une connaissance spécialisée des lois, p. ex. dans les poursuites sur des crimes économiques. Dans le domaine du crime organisé, le SPPC continuera de travailler en collaboration avec les organismes d'enquête en offrant des conseils et son appui au contentieux à l'étape de l'enquête dans les affaires d'une grande complexité.
Contribuer à renforcer le système de justice pénale	Permanente	<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> Le SPPC contribue à atteindre la priorité gouvernementale visant à raffermir le système de justice pénale dans tout le Canada et à en améliorer l'efficacité. <p>Plans pour atteindre cette priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer et commencer à mettre en œuvre une vision de la gestion de la pratique du droit. Continuer à fournir une formation juridique à nos poursuivants, aux mandataires et aux enquêteurs principaux chargés de l'application de la loi et promouvoir la collaboration fédérale-provinciale-territoriale (FPT) dans le milieu des poursuivants relativement à des enjeux communs. Promouvoir la collaboration continue au moyen de la participation aux réunions des sous-ministres FPT responsables de la justice et de l'appartenance au Comité FPT des chefs des poursuites pénales et aux divers sous-comités connexes.

Contribution des priorités à l'atteinte du résultat stratégique *(suite)*

Priorités de gestion	Type	Description
Cadre de mesure du rendement	Déjà établie	<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> Des processus et des outils valides de mesure du rendement aident à gérer le rendement opérationnel et à augmenter la capacité de planification. <p>Plans pour atteindre cette priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> Affiner la stratégie et le cadre de mesure du rendement du SPPC. Évaluer et améliorer les capacités de nos systèmes internes à fournir les données requises en appui aux indicateurs de rendement. Instaurer des normes de service.
Recrutement et maintien en poste	Déjà établie	<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> Le SPPC apprécie l'apport de ses employés et cherche à leur offrir une fructueuse carrière où les possibilités d'avancement sont diverses et le travail stimulant intellectuellement. <p>Plans pour atteindre cette priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> Compléter l'élaboration d'un cheminement de carrière pour les poursuivants, notamment en augmentant les occasions de formation, en souscrivant à une stratégie nationale de recrutement et en élaborant des profils de compétences.
Sécurité	Déjà établie	<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> Vu la nature de leur travail, les employés du SPPC risquent de faire l'objet de menaces directes ou indirectes à leur sécurité. C'est pourquoi le SPPC accorde une importance primordiale à la sûreté et à la sécurité de ses employés. <p>Plans pour atteindre cette priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> Nommer un officier à la sécurité nationale. Élaborer et mettre en place un plan de sécurité amélioré. Continuer à travailler étroitement avec les services de police et le Comité FPT des chefs des poursuites pénales afin de mettre en commun les renseignements sur les menaces à la sécurité, les problèmes et les stratégies d'atténuation.
Gestion du savoir (GS)	Nouvelle	<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> La GS, y compris l'apprentissage continu, contribue à rendre l'effectif efficace et efficient, ce qui est essentiel au succès dans l'exécution de notre mandat. <p>Plans pour atteindre cette priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> * Élaborer notre vision de la GS ainsi qu'une stratégie connexe précisant les bases de connaissances et les services requis, et concevoir un plan d'action pluriannuel visant à communiquer la GS dans tout le SPPC. * Mettre à jour le Guide du Service fédéral des poursuites, un outil de référence pour nos poursuivants et les mandataires. * Tenir périodiquement des séminaires de formation et des conférences à l'échelle nationale pour le SPPC afin de faciliter le partage du savoir et l'apprentissage.

Analyse des risques

Tendances opérationnelles

En janvier 2009, le nombre total de dossiers de litiges du SPPC pour 2008-2009 était de 74 407³, en comparaison de 67 901 dossiers de litiges traités en 2007-2008. Dans ce total, environ 88 % ont trait au programme des poursuites relatives à des infractions liées aux drogues, au *Code criminel* et au terrorisme (y compris les infractions liées à la criminalité organisée), tandis que 12 % ont trait aux poursuites liées aux infractions réglementaires fédérales et aux crimes économiques.

Un petit pourcentage de dossiers extrêmement complexes mobilise une fraction disproportionnée des ressources du SPPC. Par exemple, en 2007-2008, les dossiers relatifs au crime organisé y compris d'autres types de dossiers de grande complexité n'ont représenté qu'environ 3,3 % de la charge de travail en matière de litiges, mais environ 23 % du temps des avocats et parajuristes du SPPC consacré au contentieux. Une augmentation relativement faible du nombre de dossiers relatifs au crime organisé, en raison des efforts déployés à l'échelle du Canada dans la lutte contre ce phénomène, peut avoir des conséquences disproportionnées sur les ressources allouées aux poursuites. De plus, un seul méga procès peut exiger plus de ressources que plusieurs centaines de dossiers simples.

Puisque les services de poursuites des provinces et du gouvernement fédéral font face à des questions et à des enjeux communs, les deux ordres de gouvernement profitent d'une collaboration sous la direction du Comité FPT des chefs des poursuites pénales. Ce comité s'emploie à promouvoir la coopération et l'entraide intergouvernementale sur des questions opérationnelles visant, par exemple, les poursuites dans les affaires de crime organisé, les produits de la criminalité, les témoins experts et la formation et la sécurité des procureurs. Cette concertation joue un rôle important dans le contexte opérationnel du SPPC. De plus, le SPPC travaille de façon étroite avec le Regroupement des poursuivants en matière de crime économique et de fraude en valeurs mobilières, un réseau intergouvernemental de poursuivants qui constitue également un sous-comité du comité FPT des chefs des poursuites pénales.

Contraintes externes et internes qui s'exercent sur le SPPC

Le SPPC subit diverses contraintes externes et internes qui sont décrites ci-dessous.

La charge de travail et l'augmentation des frais de fonctionnement :

Puisque la charge de travail du SPPC est le résultat des accusations portées par les services policiers en vertu des lois fédérales, elle découle dans une large mesure des décisions de ces services policiers en ce qui concerne l'allocation des ressources, les tactiques et les priorités en

³ Ce nombre représente les dossiers de litiges reportés des exercices précédents et traités en 2008-2009. Il comprend les nouveaux cas assignés aux poursuivants pendant l'année, ainsi qu'une estimation à la clôture de l'exercice.

matière d'enquête. L'augmentation des effectifs policiers et des ressources consacrées à la lutte contre la drogue a une incidence sur la nature et le volume de la charge de travail du SPPC. En outre, la modification des tactiques policières – pour cibler la tête de groupes criminels organisés, de manière à maximiser la dissuasion, la perturbation des activités et l'ampleur des démantèlements – a une incidence sur la complexité et le coût des poursuites. Le coût des méga procès et des poursuites visant le crime organisé est beaucoup plus élevé que celui des dossiers de simple possession de stupéfiants, car les méga procès impliquent souvent de nombreux prévenus et comportent de multiples accusations, une preuve complexe (sur des questions de fait et de droit), une dimension internationale, un volume considérable de preuve à communiquer et de nombreuses requêtes préliminaires.

Initiatives gouvernementales : Le SPPC a un rôle important à jouer dans l'appui des nombreuses initiatives gouvernementales annoncées dans les budgets de 2006 et de 2007 ainsi que dans le discours du Trône de novembre 2008. Ces initiatives visent à protéger l'intégrité de toutes les composantes du système de justice fédéral, à lutter contre la criminalité, à renforcer la sécurité nationale et à accroître l'efficacité du système canadien de justice pénale.

Services de soutien : Le SPPC est encore grandement tributaire du ministère de la Justice du Canada pour la prestation de services transactionnels dans les secteurs des ressources humaines, de la gestion financière et de la gestion de l'information et de la technologie. Réciproquement, le SPPC assure ces services aux bureaux du ministère de la Justice dans les territoires du Nord, où le SPPC a une plus grande présence.

Viabilité : Le SPPC doit non seulement s'assurer qu'il a la capacité de répondre et d'appuyer les nouvelles initiatives gouvernementales, mais qu'il a accès à des ressources qui lui permettent d'assurer sa stabilité à long terme en tant que nouvel organisme. Le SPPC évaluera les écarts dans les ressources relativement à sa capacité de fournir des services organisationnels stratégiques et des services de poursuites efficaces. Une stratégie d'affectation des ressources pour satisfaire ses besoins opérationnels sera élaborée.

Le Nord : Les poursuivants affectés aux territoires du Nord ont des conditions de travail stressantes et subissent des pressions liées à l'isolement, aux différences culturelles, à la géographie et aux conditions socio-économiques qui entraînent une hausse du taux de la criminalité. Les poursuivants des régions nordiques devant se déplacer avec les cours itinérantes s'absentent souvent de nombreux jours loin de leur foyer et de leur famille, et peuvent rester bloqués de longues périodes à cause de conditions météorologiques extrêmes et inattendues. Les poursuivants et les coordonnateurs des témoins de la Couronne qui participent aux poursuites relatives aux crimes violents sont susceptibles de ressentir les effets du traumatisme indirect.

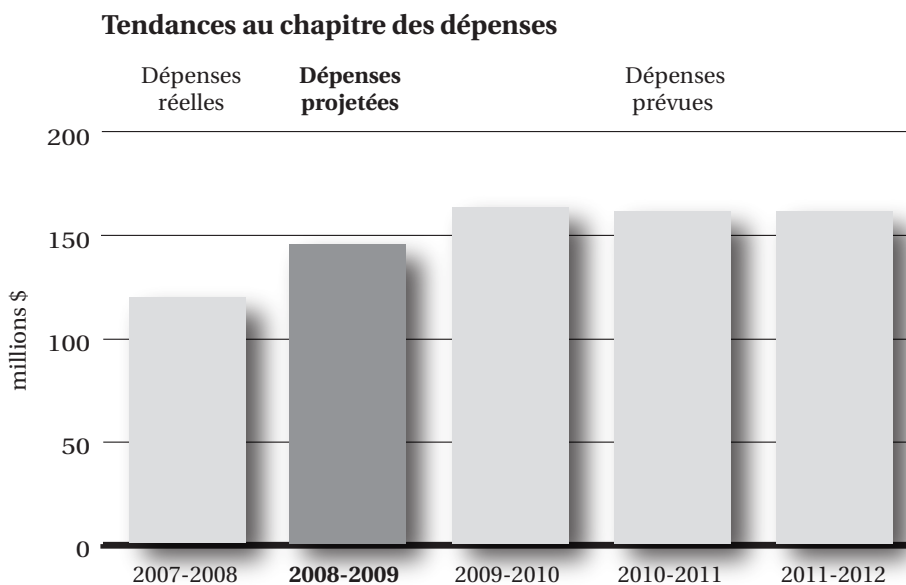
Compétition causée par la rareté des ressources : La rémunération versée aux poursuivants provinciaux et aux avocats de pratique privée de certaines régions du Canada dépasse le traitement des avocats du SPPC. Cela a une incidence sur la capacité du SPPC de maintenir en poste ses poursuivants hautement qualifiés et ses mandataires.

Les réseaux criminels internationaux : La mondialisation des réseaux criminels donne lieu à de nouveaux dangers très graves qui menacent la sécurité nationale et mondiale. Ces réseaux s'adonnent au crime organisé, au trafic d'êtres humains, au télémarketing frauduleux, au blanchiment d'argent et au trafic de la drogue. L'utilisation des frontières par ces réseaux criminels internationaux mine les efforts déployés par les autorités dans la lutte contre la criminalité transnationale. En raison de cette réalité, il est impérieux que le SPPC et d'autres organisations conjuguent leurs efforts avec ceux de partenaires internationaux pour réagir aux menaces que posent ces réseaux, faire respecter la primauté du droit et améliorer la sécurité au pays et à l'étranger.

Sécurité du personnel : Vu la nature de leur travail, les employés du SPPC courent le risque que leur sécurité soit menacée directement et indirectement. Le SPPC cherche en priorité à assurer la sécurité de ses employés. Il a établi un comité sur la sécurité pour assurer que des mesures de sécurité adéquates soient élaborées et prises pour protéger ses poursuivants et ses autres employés.

Profil des dépenses

Au cours de 2009-2010, le SPPC projette de dépenser 162,8 millions de dollars en vue d'atteindre les résultats prévus de ses activités de programme et contribuer au résultat stratégique. Ce tableau montre la tendance des dépenses du SPPC de 2007-2008 à 2011-2012.



Depuis 2007-2008, les dépenses de base du SPPC se sont accrues, à cause principalement, de la mise en application d'une tarification plus élevée pour les mandataires. Ces tarifs étaient demeurés inchangés depuis 1990. De même, le SPPC a reçu des ressources additionnelles pour couvrir la mise en œuvre d'initiatives gouvernementales clés, comme le Rétablissement de l'efficacité des services fédéraux de maintien de l'ordre et la Stratégie nationale anti-drogue⁴.

Postes votés et législatifs

Ce tableau présente les ressources approuvées par le Parlement au SPPC et les modifications apportées aux ressources par suite du Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations, ainsi que la façon dont les fonds ont été dépensés.

Poste voté ou législatif (L)	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2008-2009 Budget des dépenses principales (millions \$)	2009-2010 Budget de dépenses principales (millions \$)
35	Dépenses du programme	124,1	141,2
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14,6	14,8
	Total	138,7	156,0

⁴ Veuillez consulter le site web suivant pour de plus amples renseignements sur la Stratégie nationale anti-drogue : <http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/>

SECTION II—ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Cette section décrit les trois activités de programme du SPPC, ses priorités et ses plans pour 2009-2010.

2.1 Activité de programme n° 1 : Programme de poursuites des infractions en matière de drogues, au titre du *Code criminel* et en matière de terrorisme

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (milliers \$)

2009–2010		2010–2011		2011–2012	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
684	118 414	714	124 688	705	124 994

Résultats prévus des activités de programme	Indicateurs de rendement	Cibles
Les dossiers de litiges qui font l'objet d'une poursuite sont tranchés sur le mérite	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des dossiers de litiges qui font l'objet d'une poursuite, qui sont tranchés sur le mérite, en fonction du résultat le plus important : plaider de culpabilité, plaider de culpabilité à une accusation réduite ou à une autre accusation, condamnation, condamnation à une accusation réduite ou à une autre accusation, libération et acquittement 	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet
Règlement des causes non tranchées sur le mérite	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des dossiers de litiges non tranchés sur le mérite : retrait, suspension des procédures (par le tribunal), suspension des procédures (par la Couronne), annulation 	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet

Description de l'activité

Dans le cadre de cette activité de programme, le SPPC fournit des conseils en matière de poursuites et un soutien au contentieux lors des enquêtes policières et intente les poursuites relatives à toutes les infractions prévues

dans la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, peu importe le service policier fédéral, provincial ou municipal qui porte les accusations, sauf au Québec et au Nouveau-Brunswick, où le SPPC donne suite aux accusations en matière de drogue portées par la GRC. Certaines de ces affaires ont trait au crime organisé.

En vertu d'ententes conclues avec les provinces, le SPPC intente également les poursuites pour les infractions au *Code criminel* lorsque celles-ci sont liées à des accusations en matière de drogue et que ces accusations sont au cœur de la cause. Dans les trois territoires, le SPPC est chargé des poursuites pour toutes les infractions au *Code criminel*.

Le SPPC fournit des conseils liés aux poursuites et un soutien au contentieux pendant les enquêtes policières⁵ et il intente les poursuites relatives aux infractions aux termes de la partie II.1 du *Code criminel* (*terrorisme*) et de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, pour lutter contre la criminalité transfrontalière et le terrorisme.

Cette activité de programme vise la promotion de la collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires en ce qui a trait à des questions de droit pénal d'intérêt commun. Ce travail est accompli grâce à la participation du SPPC aux activités du Comité fédéral-provincial-territorial (FPT) des chefs des poursuites pénales, qui appuie et favorise les liens horizontaux entre les divers intervenants prenant part à l'administration de la justice pénale au Canada. Le SPPC prend également part au dialogue avec d'autres intervenants du domaine de la justice pénale. Ces activités garantissent le développement et le maintien de liens clés avec les organismes professionnels et gouvernementaux appropriés tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Au cours de 2007-2008, cette activité de programme a porté sur approximativement 60 089 dossiers de litiges. En 2008-2009, le nombre prévu de dossiers de litiges est de 65 842.

Points saillants de la planification pour 2009-2010

Dans le cadre de cette activité de programme, deux priorités permanentes portent sur les infractions relatives au crime organisé et à celles liées au terrorisme.

L'accent mis sur le crime organisé reflète la priorité accordée à cette question par le gouvernement fédéral, les services policiers fédéraux et autres organismes d'application de la loi. Le SPPC continuera de souligner l'importance de la coopération entre les services de poursuites de toutes les administrations et avec les organismes d'enquête aux niveaux fédéral, national et international; d'offrir des conseils et un appui au contentieux à l'étape de l'enquête, spécialement dans les affaires d'une grande

⁵ Il importe de noter que dans le cas de conseils liés aux poursuites à l'étape de l'enquête, la priorité opérationnelle est accordée aux affaires d'une grande complexité.

complexité; d'intenter des poursuites dans les affaires liées au crime organisé au nom de la Couronne; et de s'occuper des questions touchant les produits de la criminalité et les biens infractionnels. Bien que tous les bureaux régionaux du SPPC intentent des poursuites dans des affaires liées au crime organisé, un certain nombre d'entre eux interviennent dans des affaires d'un haut degré de complexité, exigeant d'importantes ressources, dont l'instruction se poursuivra au cours de 2009-2010, et qui requerront des équipes spéciales formées de procureurs d'expérience.

La priorité accordée aux infractions liées au terrorisme reflète la gravité avec laquelle les questions touchant la sécurité nationale sont considérées. Présentement, quatre bureaux régionaux du SPPC mènent des poursuites dans lesquelles des accusations de terrorisme ont été déposées. Des équipes de conseillers juridiques chevronnées ont été mises sur pied pour mener à bien trois d'entre elles. Ces affaires, qui nécessitent habituellement d'importantes ressources, se poursuivront en 2009-2010.

Au cours de 2009-2010, le SPPC continuera de travailler en étroite collaboration avec les chefs fédéral-provinciaux-territoriaux des poursuites pénales relativement à des questions et à des enjeux d'intérêts communs; de coprésider le Comité FPT des chefs des poursuites pénales et de fournir du soutien administratif et de secrétariat; en plus de renouveler ses efforts en vue de maintenir les liens entre le Comité et ses partenaires de l'extérieur du milieu des poursuites, comme l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) et la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Le SPPC continuera également à participer aux travaux de la Conférence des chefs d'agences des poursuites (HOPAC) et de l'Association internationale des procureurs et poursuivants (AIPP).

En 2009-2010, le SPPC continuera d'accueillir les délégations étrangères qui s'intéressent à la justice pénale, et qui cherchent à mieux comprendre le système canadien de justice et les approches du Canada en matière de poursuites, particulièrement les poursuites en matière de drogues et de terrorisme, ou afférentes au *Code criminel du Canada*.

Avantages aux Canadiens

Cette activité de programme contribue à assurer la sûreté et la sécurité du Canada par le biais de poursuites liées à une vaste gamme d'activités criminelles. Elle a trait aux infractions relatives aux drogues, aux dossiers complexes impliquant le crime organisé, aux infractions liées au terrorisme, ainsi qu'aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité.

2.2 Activité de programme n^o 2: Programme des poursuites des infractions aux règlements et des crimes économiques

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (milliers \$)

2009–2010		2010–2011		2011–2012	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
160	16 220	167	16 220	165	16 220

Résultats prévus des activités de programme	Indicateurs de rendement	Cibles
Les dossiers de litiges qui font l'objet d'une poursuite sont tranchés sur le mérite	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des dossiers de litiges qui font l'objet d'une poursuite, qui sont tranchés sur le mérite, en fonction du résultat le plus important : plaidoyer de culpabilité, plaidoyer de culpabilité à une accusation réduite ou à une autre accusation, condamnation, condamnation à une accusation réduite ou à une autre accusation, libération et acquittement 	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet
Règlement des causes non tranchées sur le mérite	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des dossiers de litiges non tranchés sur le mérite : retrait, suspension des procédures (par le tribunal), suspension des procédures (par la Couronne), annulation 	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet

Description de l'activité

Dans le cadre de cette activité de programme, le SPPC fournit des conseils en matière de poursuites et du soutien au contentieux aux organismes d'enquête fédéraux et intente des poursuites relatives à des infractions (autres que celles liées à la drogue) en vertu d'une cinquantaine de lois fédérales, notamment pour des infractions réglementaires et des crimes d'ordre économique. On compte parmi celles-ci des infractions aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, de la *Loi sur la concurrence*, de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi électorale du Canada*, ainsi que les infractions à la *Loi sur les douanes*, à la *Loi sur l'accise* et à la *Loi sur la taxe d'accise*.

Des équipes spéciales de procureurs s'occupent des poursuites pour lesquelles il est nécessaire d'avoir une connaissance spécialisée de certaines lois. Par exemple, plusieurs bureaux du SPPC affectent des ressources aux poursuites relatives aux crimes économiques, tandis qu'au Bureau régional de l'Atlantique, une équipe spéciale d'avocats s'occupe à temps plein des poursuites des infractions aux règlements. Les poursuites

des infractions en matière de pêche composent environ 75 % de la charge de travail de cette équipe.

De même, le SPPC fournit des conseils et intente des poursuites dans les affaires complexes de fraude sur les marchés financiers. Les conseillers juridiques du SPPC font partie des équipes intégrées de la police des marchés financiers (EIPMF) de la GRC, chargées d'enquêter sur les fraudes de ce type. Lorsqu'un procureur général provincial choisit de ne pas intenter de poursuite pour une affaire complexe, le SPPC peut le faire si l'affaire lui est adressée par une EIPMF.

Une équipe de procureurs du SPPC prodigue la plupart des services en matière de poursuites dans des domaines hautement spécialisés se rapportant aux infractions aux termes de la *Loi sur la concurrence*, la *Loi sur l'étiquetage des textiles*, la *Loi sur le poinçonnage des métaux précieux* et la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*. Bien que les enquêtes criminelles menées en vertu de ces lois relèvent du commissaire de la concurrence, les procureurs du SPPC prodiguent des conseils aux agents du Bureau de la concurrence. Les infractions qui font le plus souvent l'objet de poursuites sont les indications fausses ou trompeuses, les pratiques de télémarketing trompeuses, les infractions cartellaires et la collusion dans les soumissions.

Une autre composante clé de cette activité de programme est la gestion de la pratique du droit (GPD). Pour le SPPC, le défi consistera à élaborer et à instaurer une vision et un modèle de GPD qui satisferont ses besoins, tout en appuyant la conception organisationnelle actuelle et en permettant de faire face aux défis financiers.

Cette activité de programme comprend également le programme des mandataires du SPPC, mis sur pied dans le but d'améliorer la qualité des services juridiques fournis par les mandataires et d'assurer une prestation de services rentable. Le programme se compose d'une unité de soutien centralisée du SPPC à Ottawa, de l'Unité de coordination des mandataires, et d'une unité de supervision des mandataires dans chaque bureau régional, laquelle est responsable de la gestion au quotidien des mandataires.

De plus, cette activité englobe les fonctions du coordonnateur à la Cour suprême du Canada (CSC). Celui-ci est responsable de la coordination de toutes les activités reliées aux litiges du SPPC devant la CSC.

Dans le cadre de cette activité de programme, le SPPC copréside le Regroupement des poursuivants en matière de crime économique et de fraude en valeurs mobilières, un sous-comité du Comité FPT des chefs des poursuites pénales. Ce sous-comité s'attachera à développer un réseau de poursuivants provenant de juridictions différentes, à améliorer la coordination de l'application de la loi en élaborant des pratiques exemplaires et en établissant un système uniforme de mise en commun de l'expertise et de la formation en matière de poursuites entre

les administrations, pour mener des enquêtes et intenter des poursuites relativement à d'importants dossiers d'infractions économiques.

Le SPPC a aussi la responsabilité de recouvrer, en vertu des dispositions du *Code criminel*, les amendes non acquittées découlant de diverses infractions fédérales.

Cette activité de programme porte approximativement sur 7 812 dossiers de poursuites en 2007-2008, lesquels représentent environ 12 % du nombre total des dossiers du SPPC. Le nombre prévu de dossiers en 2008-2009 est de 8 565.

Points saillants de la planification pour 2009-2010

Dans le cadre de cette activité, une des priorités pour 2009-2010 sera de mettre en œuvre les recommandations du rapport, adressé au commissaire de la GRC en novembre 2007, intitulé *Améliorer les équipes intégrées de la police des marchés financiers et obtenir des résultats dans la lutte contre les crimes associés aux marchés financiers*⁶. Ce rapport dresse un plan pour améliorer l'efficacité des EIPMF, notamment sur les mécanismes à mettre sur pied et sur l'utilisation des ressources liées aux poursuites. Trois des cinq poursuites intentées présentement relativement à des affaires de fraude sur les marchés financiers sont menées par le SPPC, qui travaille toutefois de concert avec ses homologues provinciaux aux deux autres.

Une priorité pour 2009-2010 sera de développer et de partiellement mettre en œuvre une vision de la gestion de la pratique du droit qui fournira une direction à certaines activités touchant la pratique du droit, comme la révision du *Guide du Service fédéral des poursuites*⁷, la gestion du risque juridique, la gestion du savoir, la formation juridique et la gestion du Programme de recouvrement des amendes.

Dans le cadre de sa vision relative à la GPD, le SPPC continuera d'offrir de la formation par le biais de l'École des poursuivants. Une évaluation des besoins est en cours pour déterminer la capacité d'inscriptions pour le trimestre débutant en août 2009. Afin de faciliter le partage du matériel de formation, l'École est en train de mettre sur pied un dépôt national sur le Web de la documentation de formation, lequel comprendra notamment des DVD de formation.

De plus, le SPPC continuera de travailler étroitement avec les chefs fédéral-provinciaux et territoriaux des poursuites pénales relativement à des questions et à des enjeux d'intérêts communs dans des domaines ayant trait aux infractions réglementaires et aux crimes économiques. Le *Regroupement des poursuivants en matière de crime économique et de fraude en valeurs mobilières* se concentrera sur la formation des poursuivants menant des poursuites liées aux affaires de fraude sur les

⁶ Ce rapport est disponible au site web suivant : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/imet-eipmf/report-rapport-lepan2007-fra.htm>

⁷ Le *Guide du Service fédéral des poursuites* est un manuel sur les lignes de conduite régissant tous les poursuivants et tous les mandataires du SPPC.

marchés financiers et le développement de pratiques exemplaires dans des domaines variés tels le partage de l'information et les ententes portant garantie d'immunité. Le SPPC continuera d'assister aux symposiums et aux conférences traitant des poursuites relatives aux infractions réglementaires et aux crimes économiques, et d'accueillir les délégations qui s'intéressent aux poursuites liées aux infractions réglementaires.

Le coordonnateur du SPPC pour la Cour suprême du Canada préparera, à l'intention des poursuivants fédéraux relativement aux litiges devant la Cour suprême, des directives accompagnées des gabarits les plus couramment utilisés comme les mémoires et les exposés sur des questions de droit.

Enfin, le Programme des mandataires du SPPC s'apprête à procéder au recrutement de mandataires pour des nominations à durée déterminée de cinq ans en échelonnant les concours sur une période maximale de 60 mois. L'objectif est de rendre le processus de nomination des mandataires plus transparent et de veiller à ce que tous les cabinets intéressés puissent présenter une demande. Il y a présentement 210 cabinets de mandataires dans tout le Canada. Les mandataires de chaque province seront répartis en groupes infrarégionaux en se servant des districts judiciaires comme base. Chaque groupe sera avisé de la date de fin de leurs nominations en vigueur et du processus suivi pour les concours. Regrouper les mandataires en sous-régions permettra d'agir avec une plus grande efficacité lorsque viendra le temps d'organiser les entrevues de sélection et d'établir un horaire pour la formation des nouveaux mandataires.

Avantages aux Canadiens

Cette activité de programme contribue à la protection de la santé, de la sécurité et du bien-être général des Canadiens et des Canadiennes au moyen de poursuites relativement à des infractions aux lois fédérales qui réglementent la conduite des personnes et des sociétés. Elle contribue également à maintenir un marché équitable et sécurisé en améliorant le renforcement de la conformité aux règles et aux règlements du marché, et de leur application.

2.3 Activité de programme n° 3 : Services internes

Ressources financières et humaines

Ressources financières (en milliers de dollars)

2009-2010	2010-2011	2011-2012
28 165	20 519	20 035

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
154	160	158

Sommaire de l'activité de programme et des points saillants de la planification

Les Services internes comprennent des groupes d'activités connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des deux activités de programme ci-dessus et des autres obligations de l'organisation. Les points saillants de la planification des Services internes comportent ce qui suit :

- *Gestion des ressources humaines (RH)* : La Direction générale des ressources humaines développera et procèdera à la mise en place d'une stratégie et d'un plan de gestion des RH pour améliorer les pratiques de gestion des RH. La Direction veillera à ce que la structure de l'organisation se modèle sur sa vision, ses besoins opérationnels, son orientation stratégique et ses objectifs; que le travail est clairement défini et que les postes sont correctement classifiés.
- *Services de gestion et de surveillance* : Un comité a été créé pour développer le cadre de mesure du rendement de l'organisation, notamment pour l'élaboration d'indicateurs de rendements appropriés, ainsi que pour s'assurer que les systèmes internes peuvent fournir les données requises en appuis aux nouveaux indicateurs. Ce comité continuera son travail en 2009-2010.
- *Locaux, sécurité et gestion des conflits* : Les Services administratifs du SPPC poursuivront la mise en place des services d'appui intégrés relativement aux locaux, à la sécurité et au règlement des conflits. Cela entraînera des activités comme les suivantes :
 - travailler avec TPSGC en vue de se doter d'installations indépendantes pour plusieurs des services de l'Administration centrale (finances, RH, GI/IT) et pour des bureaux régionaux (Toronto et Edmonton);
 - regrouper des bureaux pour réaliser des économies d'échelle (Iqaluit et Whitehorse); et
 - mettre en œuvre des services complets en matière de sécurité et de gestion des différends.

Ces points saillants de la planification relativement aux Services internes contribuent également à atteindre les priorités de gestion exposées à la section I.

SECTION III: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

3.1 Liste des tableaux

Les tableaux suivants se retrouvent sur le site web du Secrétariat du Conseil du Trésor :

Initiatives horizontales⁸

<http://www.tbs-sct.gc.ca/tbs-sct/index-fra.asp>

Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

<http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/estsd-bddc/index-fra.asp>

3.2 Autres sujets d'intérêt

Service des poursuites pénales du Canada - Rapport annuel 2007-2008

<http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/index.html>

Le Guide du Service fédéral des poursuites

<http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/sfpg-fpsd.html>

⁸ Le SPPC participe aux initiatives horizontales suivantes, menées par les ministères indiqués entre parenthèses : Stratégie nationale antidrogue (Justice); Équipes intégrées-police des marchés financiers (Sécurité publique); et la Stratégie fédérale de la lutte contre le tabagisme (Santé).

